

Décision pour information

PUMA contrôle résidence

Dans le cadre de ses missions, l'Assurance maladie met en œuvre un traitement destiné à la gestion et au maintien des droits dans le cadre de la PUMA. Ce traitement permet notamment de réaliser des contrôles de la régularité de résidence pour l'ouverture et le maintien des droits.

- Optimiser la gestion des contrôles de la régularité en
 - saisissant les titres de séjour ;
 - stockant les informations nécessaires à la vérification de la condition de régularité et à l'interrogation de la base AGDREF du ministère de l'intérieur pour vérifier la validité et le renouvellement du titre de séjour en automatique ;
 - identifiant les personnes dont la situation doit être vérifiée selon des critères administratifs objectifs
 - enclenchant une procédure de contrôle pour tout titre non renouvelé

Les informations traitées sont :

- Données d'identification dont le NIR, nom, prénom, date de naissance
- Données relatives au titre de séjour
- Données relatives au régime juridique applicable : France, UE, hors UE

Certaines données relatives au titre de séjour sont issues de la base de données AGEDREF dont le ministère de l'intérieur est responsable de traitement.

L'accès à ces informations est réservé aux agents de l'organisme en charge du dossier du bénéficiaire individuellement habilités par le Directeur de leur organisme et dans le respect du secret professionnel et la limite du besoin d'en connaître.

La durée de conservation des données est de 5 ans à compter de la fin de validité du titre de séjour.

Conformément aux dispositions du Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent ainsi que d'un droit à leur limitation. Le droit d'opposition ne s'applique pas au présent traitement qui est directement prévu par les textes.

Ces droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de l'organisme ou au Délégué à la Protection des Données.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles.

[Commission Nationale Informatique et Libertés -- CNIL -3, Place de Fontenoy TSA-80715-75334 PARIS CEDEX07](https://www.cnil.fr)

Vous pouvez retrouver cette information sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)